



Service de la Politique de la Ville
JoG/EF

ASSEMBLEE CONSULTATIVE DE QUARTIER 2

Date : vendredi 11 décembre 2009

Heure de début : 21H00

Heure de fin : 22h30

Nombre d'habitants : 67

Elus : MMES, MM : EUSTACHE-BRINIO, ADJAB, BASQUIN, BERNARDIN, ECHEGU-SANCHEZ, POLI, NERACOU LIS, VOLAT, BENGUEZZOU, BRIQUET, JOUANJAN, L' HOUR, MATCOVICH, REYNES, SENBEL, VALERY.

Personnel administratif : MLLE, MME, MM : FERNANDES, POPESCU, MASCARAU, BENALDJIA, FRENAUD, GRACIA, SOLEWYN.

Excusé : Monsieur MAYER

Police Nationale : Commandant ABDUL et Lieutenant BOURSE.

Membres du groupe de quartier : MME, MM : AUBLE, OCANA, SO, HORWITZ, NAIT BEN LHOUSSAIN, PENEAU.

Madame le Maire remercie pour leur venue les habitants et présente le personnel administratif, les élus et les membres du groupe de quartier. Elle remercie également le représentant de la Police nationale qui participe à chaque réunion de quartier.

Madame le Maire passe ensuite la parole à Monsieur GRACIA, responsable du Service de la Politique de la Ville, qui fait le point sur les demandes et les travaux réalisés depuis l'Assemblée Consultative du mois de juin 2009.

Au cours de l'année 2009, les dépenses liées à la démocratie de proximité ont représenté un investissement de 60 000 euros répartis dans trois domaines que sont :

- la propreté et la gestion des espaces verts
- la voirie
- la sécurité routière.

Parmi les exemples concrets d'investissement, nous pouvons citer :

- Pose de clôtures et plantations
- Entretien et réfection des aires de jeux (Place Marcel Cerdan)
- Travaux de voirie (réfection des trottoirs rue Pierre Curie et chaussée rue des Ragueuets)
- Travaux d'aménagements urbains (grillage de la chapelle et pose barrière anti-pigeons sous pont SNCF).

301 000 € ont été investis sur le quartier 2 en 7 ans, soit 46% des dépenses globales liées à la démocratie de proximité.

La parole est ensuite donnée à Monsieur BENALDJIA, Directeur des Services Techniques, qui fait le point sur les travaux réalisés et ceux programmés.

ESPACES ET EQUIPEMENTS PUBLICS LOCALISES SUR LE QUARTIER

Espaces publics : travaux réalisés.

- Installation de 2 nouvelles caméras : allée Germain Petitou et Boulevard Georgette Agutte.
- Création d'un plateau ralentisseur rue des Raquenets face au cimetière d'Argenteuil.

Equipements publics : travaux réalisés.

- **Ecole maternelle Jean Sarrailh** : réfection de 6 salles et du bureau des A.T.S.E.M.
- **Ecole primaire Jean Sarrailh** : réfection de 3 salles de classe.
- **Groupe scolaire Edouard Herriot** : réfection des cours de l'école primaire et maternelle.
- **Ecole maternelle Jean Zay** : travaux à la suite de l'incendie pour réouverture partielle à la rentrée de septembre 2009, pour réouverture de la cuisine de la crèche en septembre 2010 et du centre de loisirs et des dortoirs en novembre 2010.

LES PROJETS STRUCTURANTS POUR LA COMMUNE

Requalification de l'espace public du centre commercial des Raquenets :

Le permis de construire sera déposé au mois de décembre 2009. Les travaux débuteront au mois de mars 2010 pour s'achever au mois de septembre 2010.

Ce projet comprend :

- La mise en place d'un nouveau péristyle couvert le long des commerces.
- La revalorisation des bandeaux de signalétique commerciale.
- La mise en lumière de la place du centre commercial.
- La sécurisation de la place pour en réserver l'usage aux piétons par la pose d'une lisse.

Création d'une halle de producteurs au centre commercial des Raquenets :

L'ancienne boucherie du centre commercial des Raquenets est actuellement en travaux. Elle sera transformée en une halle qui accueillera 4 producteurs régionaux (fromager, bio et produits secs, volailler et maraîcher). Les travaux débuteront au mois de mars pour se terminer au mois de mai. Madame le Maire précise que ce projet est innovant car il n'existe aucun commerce de ce type en Ile-de-France. L'ouverture de ce commerce permettra d'apporter une nouvelle offre qualitative, non seulement pour les habitants du quartier mais aussi pour tous les Gratiennois.

Construction d'une crèche en remplacement de la crèche Sylvette Giraudon :

- Construction d'une structure d'accueil de 40 berceaux.
- Valorisation d'une trame douce entre la rue d'Argenteuil et la rue J.J. Rousseau.
- Démarche développement durable dans le projet de construction puisque le bâtiment répondra à des hauts objectifs énergétiques (label Bâtiment Basse consommation (B.B.C)).
- Le projet définitif est arrêté et le maître d'œuvre a été choisi. Les travaux doivent débuter mi novembre 2010 pour s'achever fin 2011.

Réalisation de la Z.A.C cœur de ville 2 :

- Après un bref rappel du projet qui comprend la réalisation de 1120 m² environ de commerces et activités et la construction de 68 logements dont 63 sont actuellement vendus, madame le Maire souhaite que des précisions soient apportées aux habitants sur l'organisation du chantier.
- Monsieur BENALDJIA présente le plan de circulation. Il explique que pour entrer sur le chantier, les camions couperont la rue Berthie Albrecht en traversant le terre-plein central (axe résidence des Cygnes - chantier) en amont du rond-point de la rue Parmentier. Les camions quitteront le chantier en direction du rond-point de l'Insurrection.
- Il précise que l'organisation sera planifiée de manière à ce que seul, un camion soit présent sur le chantier. Un camion attendra sur les places de stationnement existantes du côté de la résidence des Cygnes. Les autres véhicules seront stationnés sur l'aire de dégagement de la rue du Picolo. La rotation des véhicules sera placée sous la responsabilité du chef de chantier. La sécurisation et le renvoi sur la rue Berthie Albrecht seront gérés par un agent du chantier avec une signalisation spécifique.

Structure d'accueil pour les personnes âgées dépendantes :

- Construction d'un E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) d'une superficie de 4 255m². Capacité d'accueil : environ 80 personnes, avec unité spécialisée pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Madame le Maire précise que le permis de construire a été signé et qu'il est affiché aux Services Techniques.

Aménagement du terrain à l'angle du Boulevard Pasteur et de la rue d'Argenteuil :

La construction d'une « *Ecole supérieure des métiers de l'hôtellerie, de la restauration et des services associés* » doit être achevée pour la rentrée scolaire du mois de septembre 2012. Madame le Maire annonce que la C.C.I a lancé le jury concours au mois de septembre 2009 et que quatre équipes ont été retenues. Le rendu des architectes est arrêté au début de l'année. Le choix définitif sera effectué au mois de mars 2010.

La parole est ensuite passée à Monsieur Grégory MASCARAU, chargé de la mise en place de l'Agenda 21. Il présente les grandes étapes de son élaboration sur la commune ainsi que les actions menées au titre du développement durable.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21

Actions internes aux services municipaux menées au titre du développement durable.

- Lancement de l'étude de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (Bilan Carbone) sur le patrimoine de la commune et sur les services municipaux.
- Mise en place de la **collecte sélective des papiers** dans les écoles élémentaires et maternelles de Saint Gratien.
- Systématisation du recyclage de déchets produits par les services municipaux : piles et petits accumulateurs, cartouches d'encre, ordinateur, téléphone portable, etc.

Actions menées envers la population au titre du développement durable.

- **Mise en place d'une télégestion de l'éclairage public.**

Fin 2009, Saint Gratien sera la ville française la plus équipée en système de télégestion au point lumineux (3200 candélabres) ce qui engendrera un gain d'exploitation de 12,5 %, un gain de consommation électrique de 20 %/an et un gain de CO2 de 20%/an.

- **Amélioration de notre patrimoine.**

Construction ou réhabilitation de certains bâtiments dans un objectif d'amélioration des performances énergétiques et environnementales (réhabilitation du groupe scolaire R. Logeais et crèche de la rue d'Argenteuil).

- **Mise en place de nouveaux points de collecte des déchets.**

- Piles et petits accumulateurs : Mairie, Centre culturel du forum, Services Techniques.
- Textiles usagés : borne « LE RELAIS » rue Hector Berlioz.
- Mise en place de points de collecte pour le ramassage des sapins.

- **Elaboration d'un questionnaire avec le comité de concertation.**

Lancé fin janvier 2010, il permettra de construire les axes de réflexion et d'action de l'Agenda 21 avec la population proposés au débat public durant la prochaine semaine du développement durable (avril 2010).

- **Actions de sensibilisation.**

- Dans le magazine de Saint Gratien et prochainement sur le site Internet.
- Journée Mondiale de l'Environnement – 5 juin 2009.
- Durant tout l'été avec les centres de loisirs.

Madame le Maire répond ensuite aux questions des habitants.

Q1/ A l'angle des rues Moque Souris et Massenet, le stationnement sur les trottoirs devient usuel. Ce stationnement empêche la circulation piétonne et cache toute visibilité aux automobilistes.

Ces difficultés de stationnement s'expliquent par les travaux en cours dans la rue Massenet. Le stationnement s'est déplacé sur le quartier mais il ne doit pas gêner la circulation des personnes à mobilité réduite ou la visibilité des automobilistes. La police municipale effectuera des rondes régulières dans le quartier.

Q2/ Plusieurs agressions ont eu lieu sur l'axe de la rue Massenet, des précisions peuvent-elles être apportées aux habitants pour les rassurer?

Cette période est propice pour les vols à la tire. La police municipale multiplie les ilotages pendant toute la période des fêtes. Madame Le Maire précise qu'elle est au fait des événements qui se sont produits et précise qu'un sac a pu être récupéré grâce à l'intervention d'un jeune du quartier. Le commandant ABDUL rassure les habitants en expliquant que les services de la Police nationale travaillent actuellement sur ces faits.

Q3/ la suppression de la Taxe Professionnelle va-t-elle entraîner une hausse des impôts locaux ?

Les taux d'imposition ne seront pas augmentés sur le reste du mandat. La part de la taxe professionnelle unique reversée à la commune par la C.A.V.A.M représente un faible pourcentage du budget communal. La perte de cette recette sera compensée à la CAVAM par l'Etat et ne remettra pas en question les finances communales. Au cours du mois de juillet 2010, les élus locaux seront fixés sur les compensations accordées. Pour le moment les premiers textes ne sont pas encore sortis.

Q4/ Comment justifier que les impôts locaux augmentent alors que certains services publics notamment la Poste et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie révisent leurs horaires d'ouverture ?

Madame le Maire précise que cette même question lui a été posée au mois de juin. Ces services publics ne dépendent pas de la mairie et il n'existe aucun lien entre le fonctionnement de ces derniers et les impôts locaux. Le Maire est consulté pour information et non pour décision. La Poste est ouverte tous les jours sauf le lundi et quand elle doit fermer par manque de personnel, les services municipaux en sont informés. Le centre de CPAM a été délocalisé en centre ville car les anciens locaux ne convenaient plus à l'accueil du public. Ces derniers ont averti la mairie d'une journée de fermeture hebdomadaire car la fréquentation de la structure était en baisse du fait de l'informatisation des services et de la mise en place de la carte Vitale.

Q5/ Qu'en est-il de l'ouverture dominicale de l'enseigne LEADER MARKET ?

Les services municipaux ont pris contact avec le nouveau gérant. Le magasin, conformément à l'arrêté préfectoral, n'ouvrira plus que le dimanche matin de 9h00 à 13h00. La Police municipale s'est entretenue, ce dimanche avec le gérant pour lui rappeler qu'en cas d'ouverture l'après midi, sans autorisation et dans la limite de 5 ouvertures par an il serait verbalisé.

Q6/ La mise en service de la fibre optique est-elle programmée ?

Aucun calendrier n'est arrêté. A chaque rénovation de voirie, les fourreaux nécessaires au passage de la fibre optique sont mis en place.

Q7/ Les problématiques de stationnement dues à la proximité de la gare sont de nouveaux mis en évidence par les riverains.

La mise en place d'un stationnement résidentiel est matériellement impossible compte tenu du nombre d'habitants. Seule la privatisation de leurs parkings par les copropriétés serait un moyen pour ces dernières de solutionner le stationnement ventouse dans la journée. Les voitures épaves sont systématiquement identifiées et enlevées par les services de police (51 véhicules ont été enlevés depuis le début de l'année).

Q8/ Les demandes de révision de l'éclairage et de l'entretien de la sente qui passe derrière l'école maternelle Edouard Herriot sont formulées.

Les services techniques enregistrent la demande.

Q9/ Des informations sur la mise en service des bornes semi-enterrées pour les copropriétés du quartier sont demandées.

Madame le Maire explique qu'elle n'avait pas émis le souhait que l'on évoque ce sujet en assemblée consultative pour laisser le soin aux copropriétés de l'évoquer elles-mêmes avec leurs membres. La mise en place de ces containers est un moyen de se réapproprier l'espace, ce qui évite les délaissés propices à la présence non souhaitée d'individus. L'enfouissement des containers permet également d'embellir le cadre de vie des habitants.

Q10/ La mise en service d'une rampe dans la pente qui passe entre la crèche et l'école Jean Sarrailh est formulée.

La demande est acceptée.

Q11/ Existe-t-il un projet de reprise de l'activité de l'ancien commerce du cours des halles ?

Madame le Maire explique que ce commerce appartient à la ville. Elle ne souhaite pas revenir sur les raisons connues de tous et pour lesquelles ce commerce est fermé. Elle précise qu'aujourd'hui, aucune reprise d'activité n'est prévue.

Q12/ Des circulations de vitesse excessive rue d'Orgeval et le stationnement anarchique autour du café sont signalés.

Des contrôles de vitesse pourraient être organisés par la Police municipale. Concernant le stationnement, le propriétaire du café sera informé de la situation afin de sensibiliser sa clientèle. Des verbalisations seront dressées.

Q13/ Au 6 square Georgette Agutte, une habitante signale que tous les jours, des huiles sont déversées dans les escaliers. Cette situation qui perdure a déjà causé la chute d'une personne. OSICA a déjà porté plainte contre X mais celle des habitants a été rejetée par la Police nationale.

Le Commandant ABDUL affirme qu'il n'est pas normal que les agents aient refusé de prendre les plaintes. Il propose aux personnes concernées de venir à la fin de la réunion afin que les faits et les coordonnées des personnes soient prises par le Lieutenant BOURSE. Il précise qu'il est possible de qualifier la plainte pour atteinte à l'intégrité physique d'autrui et qu'une enquête de proximité sera menée.

Q14/ Des habitants se plaignent des regroupements de jeunes le soir en bas du n°16 square Georgette Agutte.

Ce regroupement est lié à une problématique de délinquance bien identifiée. Un travail en partenariat étroit entre la ville, la Police nationale et la Justice a abouti à la mise en place d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (G.L.T.D), créé et placé sous la responsabilité du Vice Procureur de la République tout au long de l'année 2010.

Depuis 2001, la situation sur le quartier s'est considérablement améliorée. Il est important de savoir que la lutte contre le trafic de drogue est un travail de longue haleine qu'il est complexe de maîtriser car très mobile. Deux véhicules de Police patrouillent régulièrement sur le quartier et des agents procèdent à la sécurisation de ce dernier.

Toutes les questions ayant été posées, la réunion est levée.

Le Maire,
Conseiller régional d'Ile-de-France

Jacqueline EUSTACHE-BRINIO 